

Demande de Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) fiche explicative

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez effectuer une demande de Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) pour votre enfant. Vous devez, pour ce faire, adresser un certain nombre de documents au médecin de l'Education Nationale qui devra évaluer la légitimité de votre requête.

Votre dossier, pour être traité, devra obligatoirement comporter :

- cette fiche de demande complétée
- la fiche d'information pédagogique remplie par l'équipe pédagogique, PPRE s'il existe
- les derniers bulletins scolaires ou livret d'évaluation
- un travail écrit (devoir, photocopie de page de cahier,...)
- un compte-rendu de bilan orthophonique ou psychomoteur (étalonné, de moins de deux ans d'ancienneté)
- un bilan psychologique si vous en possédez un .

Vous pourrez également joindre tout document (courrier explicatif, bilan médical, qui, selon vous, permettra d'étayer votre dossier. Nous attirons votre attention sur le fait que d'autres éléments pourront être demandés par le médecin de l'Éducation Nationale.

L'ensemble du dossier, affranchi au tarif lettre (pas recommandé), devra être envoyé à la secrétaire du médecin scolaire à l'adresse suivante :

✉: RECTORAT
Samis (PAP)
75 rue Saint Roch
CS 87703
31077 TOULOUSE cedex 4

☎ : 05 36 25 83 02

💻 : samis2@ac-toulouse.fr

Afin d'assurer le meilleur suivi de votre demande et de vous en accuser réception, merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous :

NOM de l'élève :

Prénom :

date de naissance :

Établissement scolaire :

classe :

Nom du responsable légal :

Adresse :

Téléphone :

courriel :

Signature du responsable légal :

Cadre réservé à nos services (ne pas remplir)

Demande reçue le :

Numéro d'enregistrement :

Transmission au médecin :